

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la Loi sur les services à la petite enfance, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro d	Numéro de permis			Date d'inspection		
GARDERIE COOPÉRATIVE D'ALLARDVILLE LTÉE	_		•		Le 09 février 2023		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Garderie Coopérative d'Allardville					(506) 725-2072		
Adresse							
4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Venessa Sullivan			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour	Date d'attestation de la conformité	
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		12(0.1)(a)(i- 14 f		14 fé	vr. 2023	08 févr. 2023	
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent. Commentaires: Les enfants préscolaires utilisent présentement le parc de					vr. 2023	c de la garderie	
n'est pas nettoyée. Le parc de l'école n'est pas clôturé.							
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.		39(2)(b) 1		14 fé	vr. 2023	08 févr. 2023	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : c) s'il s'agit d'un médicament sans ordonnance : (i) il se trouve dans son contenant d'origine portant l'étiquette initiale, (ii) il est muni d'un		46(1)(c)	14 fé	vr. 2023	08 févr. 2023	

Commentaires généraux

nom de l'enfant et la posologie.

Visite à la garderie afin d'effectuer l'inspection annuelle. Le ratio fut respecté lors de ma visite.

couvercle à l'épreuve des enfants, (iii) il porte une étiquette indiquant le

Commentaires: La lacune est maintenant conforme.

Discussion avec la directrice par rapport au parc. Un espace clôturé pour que les enfants préscolaires puissent jouer et explorer à l'extérieur doit toujours être disponible. La porte d'entrée de l'espace extérieur doit être

Commentaires generaux	
maintenue propre, le passage doit être entretenu de manière d	que la porte se ferme et s'ouvre facilement
Observations: Les enfants étaient en période de repos lors de mon arrivée. C joué aux jeux de table après un certain temps. Plus tard, les e jouer aux jeux libres.	·
original signé par Venessa Sullivan	Le 09 février 2023
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Francine McGraw	Le 09 février 2023
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date